

Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI

GEWEST

BYUMBA

le 27 février 1952.
de

C.A.C.
98/2/452
M. Wint Vos

N° 361 / C.A.C.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden:
nummer en dagtekening.

Réponse au n° _____
Antwoord op n° _____

du _____ 19____
van _____

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp :

Mandat poste de 73 frs.

CHI le 14.
CPO le 12.

Monsieur le Comptable,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un mandat-poste de 73 frs (frais postaux à déduire) vous a été envoyé ce jour.

Ce mandat représente la quote part revenant à votre Territoire de l'impôt 1951 payé à Kigali par le travailleur contracté NZABAZAHE de la colline Janja sous-chef Mandahanda et que le Comptable C.A.C. de Kigali m'a envoyé par erreur.

Ces 73 frs se décomposent comme suit:

- A/ rachat prestation en travail
 - 1/ chef = 6 frs. ✓
 - 2/s/chef = 20 frs. ✓
 - B/ rachat prestation en nature
 - 1/ chef = 1 fr. ✓
 - 2/s/chef = 3 frs. ✓
 - C/ C.A.C. 1/ additionnels = 28 frs.
 - 2/ rachat prestation routes = 15 frs.
- Total: 73 frs.

La partie bloquée a déjà été versée à la C.D.P.

Minutée par :
Geminuteerd door :

Copiée par :
Afgeschreven door :

Collationnée par :
Gecollationneerd door :

Reçue le : *le 12*
Ontvangen de : *le 12*

CPO
CHI

RUHENGARI



14526

L'Administrateur Assistant,
de Wilde d'Estmael, X.

de Wilde
Comptable des C.A.C.

A Monsieur le Comptable C.A.C.

à
RUHENGARI.-

I LC 13

FACTURE

N° 73

G. D. JIWANI

Rubh. Le 11. 1. 1952

M C. A. C.

Rubhengeri - Doit

THE CO-ELISA BROTHERS 44503

Ref: Bon Pour AO.5 du 11.1.52.

2 Rubans pour
machine à écrire 70 -

70/-
fr.

JINANI

CAC. Rubenofori

pour faire

le ruban pour machine
à écrire (noir)

le 11/1/52

[Signature]

A Facturer à CAC. Rukengeri

Modèle T 2.

RUANDA - URUNDI

SERVICE

APRUKI -

(1) Service.....

des Transports Automobiles de la Force Publique.

BULLENIN DE REQUISITION

NATURE du transport à effectuer (éventuellement poids) (2)	ENDROIT FIXE pour la prise en charge (3)	DATE (4)	HEURE (4)	OBSERVATIONS (5)
<p>Secrétaires indigènes <u>Kimungo</u> aubère <u>Yanguira</u> Auviet accompagnés chacun de son boy et des bagages. no. K.</p>	<p>Rukengeri à Astrida</p>	<p>28.12.57.</p>		<p>Facture à introduire à la CAC. Rukengeri</p>
	<p>4 x 85 = 340</p> <p>0.80 : <u>80</u></p> <p>420</p>			

A Rukengeri, le 28.12.57.

(6) Le Comptable CAC

NINTGENS

Nintgens

- (1) Qui requiert le transport.
- (2) Voyageurs, bagages, matériaux, etc.
- (3) Eventuellement indiquer l'habitation.
- (4) Fixée pour l'exécution.
- (5) Indications spéciales, signaler l'urgence, etc.
- (6) Autorité, Chef de Service ou son délégué responsable.

GRAFF
G-G
KACYIRO
B.P. 42
KIGALI
Ruanda

C.A.C.

T 100 77

Monsieur l'Administrateur
Ruhengeri
le 3-1-1951
M. Winty
Kigali, le 3/1/12 1951

FACTURE N° 122.

7/.	Votre Bulletin de réquisition			420. -
Quatre cent vingt francs.				

FACTURE.

HUSEIN MEGHJI

COMMERÇANT

RUHENGRI

MAISON FONDÉE EN 1923

I 6 et 7
L.C. 9 et 10.

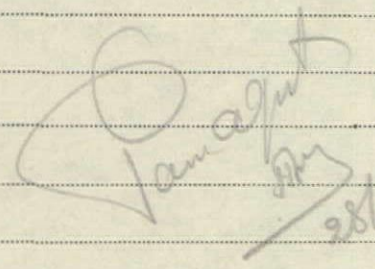
N^o 215

RUHENGRI le, 28/2/52 194

Monsieur C. A. C. Ruhengeri

D.R. to

HUSEIN MEGHJI

DATE	DETAIL	@	FRANCS.
2/2/52	84 UNIFORM. Complet Police ²⁴ ET. Messager ¹⁸ With couverture 44. ET. FEZ CAPE 24 Et Bare 18	300	25200
Certifié Accusé et remboursé et arrêté à la Lecture de Vingt Cinq mille Deux cent 50 HUSEIN MEGHJI			
 28/2/52			
E. & O. E.	Signature	TOTAL FR.	

24.

25

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

I
le 4.

ATTESTATION DE VERSEMENT.-

L'an mil neuf cent cinquante deux, le cinquième jour du mois de février, Nous GAUPIN, R.J., Administrateur de Territoire avons présenté, aux ayants droit, les indemnités fixées par la convention du 20 octobre 1951.-

1) A l'indigène BUSHEJA, la somme de:	1.402 F ^r s 50.-	
2) A la caisse Chefferie du Muleka :	52 F ^r s 80.-	✓
3) A la caisse du Pays du Ruanda :	13 F ^r s 20.-	✓

Total	<u>1.468 F^rs 50.-</u>	

Ce total avait été pris en consignation par le Comptable Territorial à la date du 9 octobre 1951, sous le poste 32 de son livre de caisse.-

De tout qu'il nous avons dressé et signé la présente attestation aux jours, mois et an comme ci-dessus.-

L'Administrateur de Territoire,
R. GAUPIN.-

Bouanes Rubeugen

159-

Reçu de Monsieur le Comptable
C.A.C. Rubeugen, la somme
de cent cinquante neuf francs
sous vent de deux rouleaux
de fil de fer - (en vente publique)

Rubeugen, le 29/12/1871



IV he 137

